



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/12/12/04

Date de convocation :

05/12/2025

Objet de la délibération :

SFBM Modifications des
statuts

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

17/12/2025

Urbanisme

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

05/12/2025

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 12 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le douze décembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, M. CRETIN
Guillaume, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick
CAULIER, M. Eric CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO,
M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel
PRENANT, M. Edmond BARBA.

Absents : M. Nicolas DEAU

Absents excusés : M. LOGUIOT Stéphane, M. Jean-
Michel CLEMENT.

Procuration : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume
CRETIN, M. Jean-Michel CLEMENT à M. Guillaume
AYMONIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que
l'arrêté préfectoral du 2 juin 2025 entérine le principe
d'adhésion des communes d'Épeugney, Goux Sous Landet,
Le Bal, Rouhe au Syndicat Forestier de Bolandoz Myon.
Considérant en parallèle l'approbation de la nouvelle
convention avec l'ONF applicable au 1^{er} janvier 2025,
entraînant une nouvelle forme de financement.

Considérant également plusieurs modifications des statuts
portant sur la composition du syndicat, son siège, ses
modalités de dissolution.

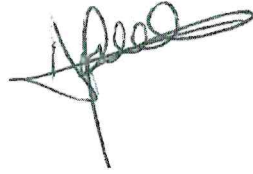
Ceci exposé, le conseil municipal décide d'approuver les
nouveaux statuts de Syndicat Forestier Bolandoz Myon qui
modifient les points énumérés en amont.

Après délibération, le conseil municipal, approuve, à
l'unanimité des membres présents et représentés, cette
décision.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN



Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

